



Pré-proposition contractuelle

Par VTAC

Bonjour

Mon fils vient de recevoir une pré-proposition contractuelle par un cabinet de consulting. C'est une proposition d'ingénieur consultant en CDI sans date de début avec proposition salariale. Cette pré-proposition est à signer avant la présentation de son profil à un client pour une mission. Plusieurs candidats seront présentés et un seul sera choisi. J'aimerais connaître la validité de cette pré-proposition si elle est signée. Peut il la refuser si la mission ne lui convient pas ? l'entreprise peut il annuler sa proposition si le client ne retient pas son profil ? Je ne connaissais pas ce principe de pré-proposition, est ce légal ? merci pour votre réponse